

**SELECTION PROFESSIONNELLE D'ACCES AU GRADE
D'ASSISTANT PRINCIPAL DE 2E CLASSE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHEQUES**

Ville de LYON - Session 2017

P.V d'audition du 2 juin 2017

L'an deux mille dix- sept, le 2 juin à 11h30 s'est réunie à Sainte Foy-lès-Lyon, la commission d'évaluation mise en place au titre de l'année 2017 par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon conformément à la convention signée avec la Ville de LYON, pour l'organisation d'une session de sélections professionnelles d'accès au grade d'assistant principal de 2e classe de conservation du patrimoine des bibliothèques.

Les emplois ouverts étaient définis comme suit :

- bibliotechnicien-ne : 1 emploi
- animateur-trice numérique : 1 emploi.

La commission a été constituée conformément aux dispositions du décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié.

Etaient présents les membres désignés par arrêté n°2017-421 devant procéder à l'audition des candidats dont le dossier a été déclaré recevable, en vue d'apprécier leur aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois des assistants de conservation principaux de 2e classe auquel la sélection professionnelle donne accès :

- Eliane COUTURIER, chargée de mission, expertise concours, désignée par la Présidente du cdg69, présidant la commission,
- Véronique FORCET, ancienne conservatrice en chef du Département du Rhône, personne qualifiée désignée par la Présidente du cdg69,
- Marion PAUBEL, fonctionnaire territorial de catégorie A de la Ville de Lyon.

L'audition d'une durée de 20 minutes consiste en un entretien à partir du dossier remis par le candidat au moment de son inscription et ayant pour point de départ un exposé de 5 minutes de l'intéressé sur les acquis de son expérience professionnelle.

Le dossier mentionné précédemment comporte une lettre de candidature et un curriculum vitae. Tout élément complémentaire permettant à la commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat, tels que ses titres, attestations de stage, de formations, de travaux ou d'œuvres, peut être joint au dossier.

Après étude des dossiers et audition des deux candidats inscrits, la commission a déclaré leur aptitude à être intégrés au grade d'assistant principal de 2e classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques. La liste d'aptitude arrêtée à 2 agents et établie par ordre alphabétique est jointe en annexe.

La séance a été levée à 12 h 45 .

La présidente de la commission désignée par la Présidente du cdg69	La personnalité qualifiée désignée par la Présidente du cdg69	Le fonctionnaire de la Ville de Lyon (de catégorie A)
Eliane COUTURIER 	Véronique FORCET 	Marion PAUBEL 